

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 23 janvier 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de services relevant de la direction centrale du commissariat de la marine.

Du 4 décembre 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de services relevant de la direction centrale du commissariat de la marine.

Du 4 décembre 2008

NOR D E F F 0 8 2 8 8 3 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 26 novembre 2008 (JO n°282 du 4 décembre 2008, texte n°23, signalé au BOC 2/2009. ; BOEM 410.6.1).

Référence de publication : JO n°289 du 12 décembre 2008, texte n°39 ;signalé au BOC 4/2009.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 4 décembre 2008, le tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de services relevant de la direction centrale du commissariat de la marine est modifié comme suit :

SERVICE DOTÉ D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances	MONTANT MAXIMAL de l'avance (en euros)	ORDONNATEUR de rattachement
Remplacer : « Direction du commissariat de la marine, à Lorient (Morbihan)	152 500	Directeur du commissariat de la marine, Lorient. »
Par : « Service du matériel du commissariat de la marine, à Lorient (Morbihan)	50 000	Directeur du commissariat de la marine, à Brest. »